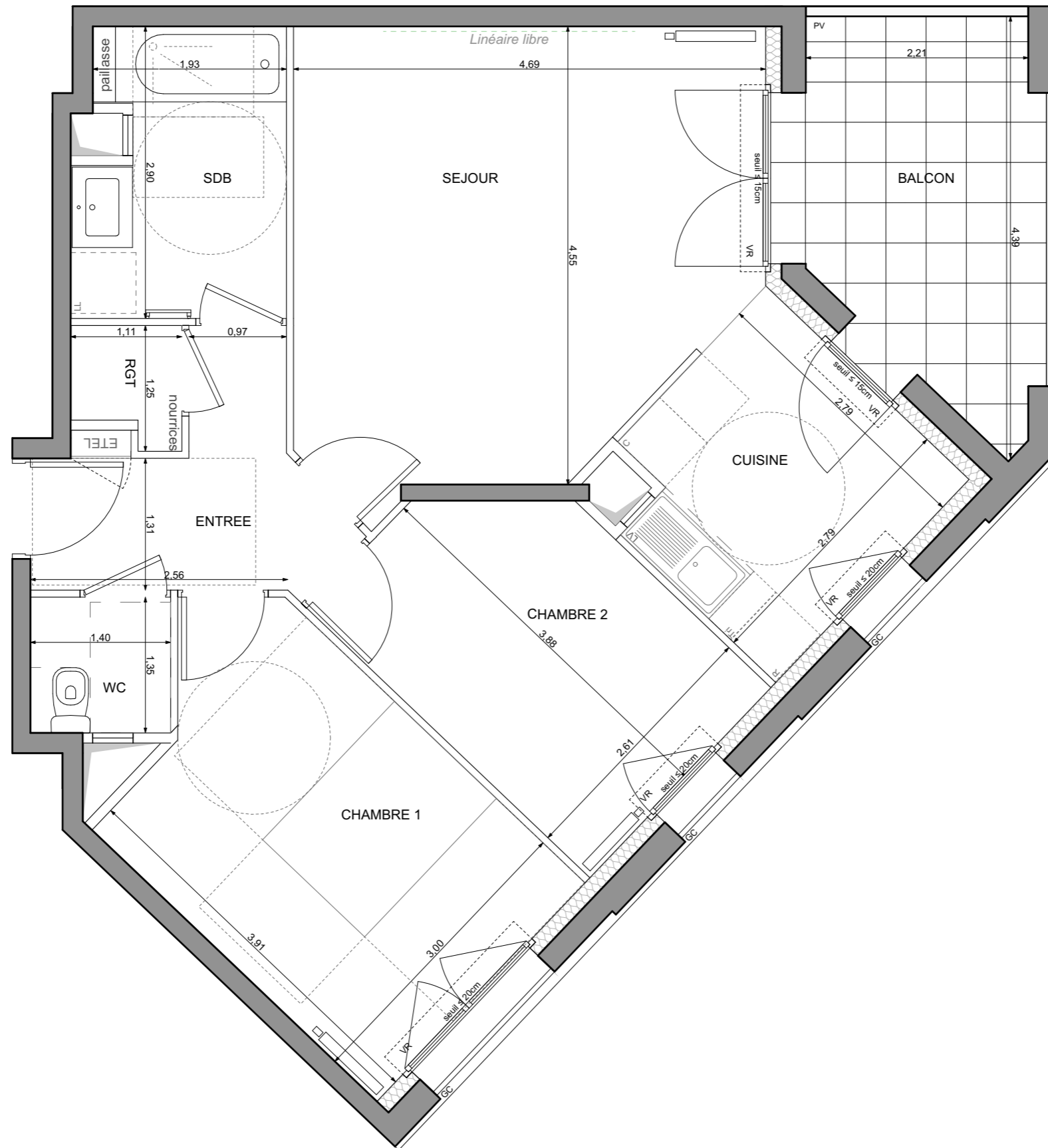


HALL A
APPARTEMENT DE 3 PIECES
n°A22 au 2ème étage

N° A22



ENTREE	5,25 m ²
SÉJOUR	19,54 m ²
CUISINE	7,35 m ²
CHAMBRE 1	12,68 m ²
CHAMBRE 2	9,46 m ²
SALLE DE BAINS	5,68 m ²
WC	1,88 m ²
RANGEMENT	1,18 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	63,02 m²
BALCON	8,36 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	71,38 m²

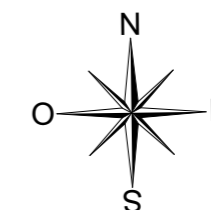
LEGENDE

VR	volet roulant		radiateur
GC	garde corps	R	réfrigérateur
	soffite/ faux plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	esp tech elec du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
	robinet de puisage	TRI	tri sélectif
	sèche-serviette	---	retombée de poutre
AP	allège pleine	PV	pare-vue



Indice A Mars 2024

Echelle : 0 50 100 200cm



Conformément à la réglementation, ce plan est :

EVOLUTIF PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle. »